



OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

ENCOURAGEMENT DU CINÉMA



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

CHEF DE LA SECTION CINÉMA

Nicolas Bideau
nicolas.bideau@bak.admin.ch

SECRETARIAT DE LA SECTION CINÉMA

Béatrice Wittwer
T 031 322 92 71
F 031 322 57 71
cinema.film@bak.admin.ch

**AIDE SÉLECTIVE/ EURIMAGES/
FORMATION CONTINUE**

selektive@bak.admin.ch
Responsable:
Olivier Müller
olivier.mueller@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée:
Reconnaitances et agréments
Marina Porobic

Collaboratrice spécialisée:
Dépôt des demandes
Sylvie L'Hoste

SUCCÈS CINÉMA

succes-cinema@bak.admin.ch
Responsable:
Laurent Steiert
(Suppléant du chef de section)
laurent.steiert@bak.admin.ch

Collaboratrice spécialisée:
Katharina Hunsperger

**CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE/
COMMUNICATION/ FORMATION**

Christian Ströhle
christian.stroehle@bak.admin.ch

QUESTIONS JURIDIQUES

Christine Hirt
christine.hirt@bak.admin.ch

**RÉGIMES D'ENCOURAGEMENTS
2011-2015**

Stagiaire :
Sarah Frey
sarah.frey@bak.admin.ch

PLAN DE RÉPARTITION 2010

Art. 7 al 1 OECin

1. ENCOURAGEMENT DU FILM (CHF) 24'525'600

> Budget ordinaire de l'encouragement au cinéma	24'348'100
> Recettes de la redevance télévision	177'500

PRODUCTION 19'598'100

> Aide automatique	2'000'000
> Aide sélective	17'598'100
Fiction scénario	900'000
Fiction production	8'148'100
Fiction minoritaire	1'300'000
Documentaire développement de projet	800'000
Documentaire production	2'500'000
Télévision	3'200'000
Court métrage	750'000

PROMOTION & DISTRIBUTION 3'450'000

> Aide automatique	2'700'000
Succès cinéma	2'000'000
Aide au démarrage	700'000
> Aide sélective	250'000
> Aide à la diversité de l'offre pour la distribution et l'exploitation	500'000

PRIX DU CINÉMA SUISSE 577'500

AIDE ADDITIONNELLE À LA SUISSE LATINE 700'000

FIDUCIAIRE 200'000

2. PARTICIPATION AU PROGRAMME UE MEDIA (CHF) 10'170'400

> Participation MEDIA UE	9'059'808
> Participation MEDIA CH	1'110'592

3. CRÉDIT EUROPE (CHF) 1'022'600

> Contribution Eurimages	810'000
> Networking européen	212'600

PLAN DE RÉPARTITION 2010

Art. 7 al 1 OECin

4. ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE (CHF) 4'857'300

> Swiss Films	1'400'000
> Organisations de promotion du cinéma suisse	50'000
> Festivals	2'530'000
> Film et société	462'000
> Journaux, Publications cinéma	300'000
> Réserve, cas spéciaux	115'300

5. FORMATION ET FORMATION CONTINUE (CHF) 2'351'900

> Formation	930'000
> Formation continue	1'421'900

6. CINÉMATHÈQUE SUISSE (CHF) 4'011'500

> Frais d'exploitation	4'011'500
------------------------	-----------

CREDIT DU CINEMA (CHF) 46'939'300

MONTANTS MAXIMAUX 2010

Art. 7 al. 2 OECin

1. ENCOURAGEMENT AU CINÉMA DÉVELOPPEMENT DE PROJET (CHF)

> Animation	
demande uniquement par un producteur	200'000
> Documentaire	
demande sans producteur	30'000
demande par un producteur	50'000

SCÉNARIO (CHF)

> demande d'aide à l'écriture	30'000
> demande d'aide à l'écriture avec développement avancé du scénario (doit être déposée par un producteur)	70'000

RÉALISATION CINÉMA (CHF)

> Court métrage	100'000
> Long métrage documentaire (films suisses et coproductions)	300'000 1)
> Fiction	
films suisses ou coproductions majoritaires avec réalisateur suisse	1'000'000 1)
coproductions minoritaires avec réalisateur suisse	500'000 1)
coproductions minoritaires avec réalisateur étranger	300'000 2)

1) Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants:

Films suisses et coproductions majoritaires	1'500'000
Coproductions minoritaires avec réalisateur suisse	1'000'000
Documentaires majoritaires	500'000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants:

- Part de financement étranger confirmé (en particulier les financements publics)
- Hauteur du budget et possibilité de garantir la part suisse

2) Coproductions minoritaires 500'000

Pour l'appréciation de ces exceptions, il sera prêté attention au lien et à l'importance du projet pour la Suisse définis par les éléments suivants

- Part de financement étranger confirmé (en particulier Eurimages et autres financements publics)
- Participation artistique et technique suisse élevée

MONTANTS MAXIMAUX 2010

Art. 7 al. 2 OECin

RÉALISATION TÉLÉVISION (FILMS OU SÉRIES)

> Fiction	
(la contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision)	450'000
> Documentaire	
(la contribution de l'OFC ne peut pas dépasser celle de la télévision)	150'000

AIDE À LA SORTIE DES FILMS EN SALLE (FINITION TECHNIQUE)

> Demande par un producteur	
(contrat de distribution et plan de sortie obligatoires)	50'000

2. PROMOTION DES FILMS

AIDE AU DÉMARRAGE DES FILMS SUISSES AVEC RÉALISATEUR SUISSE

Pour copie 1 et 2 (35mm)	15'000
Pour toute copie supplémentaire jusqu'à la 7 copie	3'000

L' Aide au démarrage ne peut excéder 125 francs par projection.

NB : Maximum 50% des frais justifiés et soutien dégressif en fonction des entrées réalisées

AIDE SÉLECTIVE À LA DISTRIBUTION DES FILMS SUISSES

> Demande par distributeur	
(seulement pour budgets de distribution supérieurs à 92'000)	75'000

ÉCHÉANCES 2010

Art. 19 al. 2 OECin

COMITÉ CONSULTATIF

COLLÈGE DOCUMENTAIRE*

<i>Échéances</i>	<i>Séances</i>	<i>Notes</i>
> Lundi 11 janvier		
> Lundi 8 février		
> Lundi 22 mars		
> Lundi 26 avril		
> Lundi 14 juin		
> Lundi 2 août		
> Lundi 13 septembre		
> Lundi 25 octobre		

COLLÈGE FICTION

<i>Échéances</i>	<i>Séances</i>	<i>Notes</i>
> Lundi 25 janvier	8-10 mars	
> Lundi 3 mai	21-23 juin	
> Lundi 26 juillet	6-8 septembre	
> Lundi 4 octobre	22-24 novembre	

COURT MÉTRAGE*

Les courts métrages sont traités par un intendant. Les demandes doivent être adressées à l'OFC.

<i>Échéances</i>	<i>Séances</i>	<i>Notes</i>
> Mercredi 6 janvier		
> Lundi 22 février		
> Lundi 19 avril		
> Lundi 7 juin		
> Lundi 23 août		
> Lundi 11 octobre		

* Les décisions seront directement communiquées aux personnes requérantes dans les 6 semaines suivant les échéances.

* Les décisions des différentes réunions d'experts sera publié sur notre site internet à la fin de chaque trimestre.

RÉALISATION TÉLÉVISION (FILMS OU SÉRIES)

Il n'y a plus de délai d'inscription pour les téléfilms de fiction. Les demandes peuvent être adressées à l'OFC en tout temps.

AUTRES DELAIS

AIDE AU DÉMARRAGE DE FILMS SUISSE

Au plus tard 1 semaine avant la sortie du film

AIDE À LA PROMOTION

Au plus tard 5 semaines avant la sortie du film

ÉCHÉANCES 2010

Art. 19 al. 2 OECin

AIDE LIÉE AU SUCCÈS

Annnonce des films: jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

Participation à des festivals: jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

Annnonce des bénéficiaires: jusqu'au 31 décembre de l'année de sortie

AIDE À LA SORTIE DES FILMS EN SALLE (FINITION TECHNIQUE):

Les demandes sont traitées par l'OFC directement (décision dans les trois semaines)

Échéances

> Lundi 8 mars

> Lundi 7 juin

> Lundi 6 septembre

> Lundi 6 décembre

AIDE À LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE POUR LA DISTRIBUTION

Dépôt des dossiers pour distributeurs: fin février 2010

Annnonce des films au plus tard un jour avant la sortie du film

NEWS 2010

COMMUNICATION

La section Cinéma de l'Office fédéral de la culture (OFC) publie une newsletter

La section cinéma de l'OFC va éditer prochainement une newsletter à l'intention de la branche cinématographique suisse. Elle y donnera des informations sur ses activités (mises au concours, rencontres des coproductions, coopération européenne, tables rondes, concours et prix, etc.), y communiquera les soutiens qu'elle accorde dans ses différents domaines d'activités, les délais de dépôt, ses communiqués de presse, etc.

Vous pouvez vous abonner à ce service sur : www.bak.admin.ch/film.

CONTACT

Pour tous questions et informations générales concernant la section cinéma veuillez vous adresser à:

cinema.film@bak.admin.ch

Pour toutes questions spécifiques concernant l'aide sélective, c.-à-d. demandes, reconnaissances et versements, veuillez vous adresser à: selektive@bak.admin.ch

MEDIA

Le Conseil fédéral a ratifié l'accord sur la participation de la Suisse au programme européen de promotion du cinéma MEDIA. La participation à MEDIA est cruciale pour le développement de l'industrie cinématographique suisse.

CONTACT MEDIA

MEDIA Desk Suisse

Neugasse 6

CH - 8005 Zürich

Tel. +41 (0)43 960 39 29

Fax. +41 (0)43 211 40 60

www.mediadesk.ch

info@mediadesk.ch